RCS : LILLE METROPOLE
Code greffe : 5910

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LILLE METROPOLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1969 B 00185
Numéro SIREN : 469 501 852
Nom ou dénomination : API DEVELOPPEMENT

Ce dépôt a été enregistré le 30/03/2021 sous le numéro de dépôt 7995

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LILLE-MÉTROPOLE

445 boulevard Gambetta
CS 60455
59338 Tourcoing Cedex

Cabinet Bruno DEPRET et Associés
74 rue des Arts
BP 50143
59001 Lille Cédex

RECEPISSE DE DEPOT DES COMPTES ET BILANS ANNUELS

Dénomination : API DEVELOPPEMENT

Numéro RCS : 469 501 852
Numéro Gestion : 1969B00185

Forme Juridique : Société par actions simplifiée
Adresse: 382 rue du Général de Gaulle
59370 Mons-en-Baroeul

Dépôt des Comptes Annuels

Exercice clôturé le : 31/08/2020
Durée de l'exercice : 12 mois
Comptes annuels déposé le : 15/03/2021
Sous le numéro : 7995

Délivré à Lille-Métropole le 30 mars 2021

Le Greffier,

2021 SCC 79951D

API DEVELOPPEMENT

Société par Actions Simplifiée au capital de 750.000 €uros

Siège social : 382 Rue du Général de Gaulle (59370) MONS-EN-BAROEUL

469.501.852 RCS LILLE METROPOLE

ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE DU 25 FEVRIER 2021

EXERCICE CLOS LE 31 AOUT 2020

= *POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME* =

La Présidente,

Béatrice DEBOSQUE.

(1) **BILAN - ACTIF** DGFiP N° 2050 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code general des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS API DEVELOPPEMENT — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 382 RUE DU GENERAL DE GAULLE 57070 METZ — Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 4 6 9 5 0 1 8 5 2 0 0 0 1 3 — Néant ☐ *

				Brut 1	Amortissements, provisions 2	Exercice N clos le, 31082020 Net 3	N-1 31082019 Net 4
		Capital souscrit non appelé (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
		Frais de développement *	CX		CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG		
		Fonds commercial (1)	AH		AI		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	5 166 149	AO	5 166 149	4 143 109
		Constructions	AP	29 246 951	AQ 14 214 974	15 031 977	15 737 293
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS		
		Autres immobilisations corporelles	AT		AU		
		Immobilisations en cours	AV	2 838 673	AW	2 838 673	1 603 875
		Avances et acomptes	AX	21 653	AY	21 653	
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
		Autres participations	CU	10 234 300	CV	10 234 300	9 986 897
		Créances rattachées à des participations	BB	11 260 228	BC 112 000	11 148 228	11 244 686
		Autres titres immobilisés	BD	2 985	BE	2 985	
		Prêts	BF		BG		
		Autres immobilisations financières*	BH	24 900	BI	24 900	69 764
		TOTAL (II)	BJ	58 795 842	BK 14 326 974	44 468 868	42 785 627
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
		En cours de production de biens	BN		BO		
		En cours de production de services	BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
		Marchandises	BT		BU		
	AVANCES ET ACOMPTES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	12 182	BW	12 182	47 987
	CREANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	1 446 208	BY	1 446 208	1 779 016
		Autres créances (3)	BZ	2 088 201	CA	2 088 201	2 320 404
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE		
		Disponibilités	CF	8 154 516	CG	8 154 516	2 195 952
	Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	3 000	CI	3 000	1 666
		Immobilisations — **TOTAL (III)**	CJ	11 704 107	CK	11 704 107	6 345 027
		Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
		Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
		Ecarts de conversion actif* (VI)	CN				
		TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	70 499 950	1A 14 326 974	56 172 976	49 130 654

Renvois : (1) Dont droit au bail : — CP — (3) Part à plus d'un an CR

Clause de réserve de propriété :* — Stocks : — Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

(2) **BILAN - PASSIF avant répartition**

DGFiP N° 2051 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS API DEVELOPPEMENT — Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N – 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 750 000)	DA	750 000	750 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	3 811	3 811
	Réserve légale (3)	DD	75 000	75 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	18 094 224	14 331 699
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	1 983 433	3 762 525
	Subventions d'investissement	DJ	34 158	44 522
	Provisions réglementées *	DK	2 077 060	1 793 184
	TOTAL (I)	DL	23 017 688	20 760 743
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	254 606	306 478
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	18 293	18 293
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	633 350	1 078 413
	Dettes fiscales et sociales	DY	529 711	861 506
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	31 715 509	26 101 479
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	3 814	3 740
	TOTAL (IV)	EC	33 155 287	28 369 911
	Ecarts de conversion passif* **(V)**	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	56 172 976	49 130 654

RENVOIS				
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital	1B		
(2)	Dont — Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	Dont — Ecart de réévaluation libre	1D		
	Dont — Réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3)	Dont réserve spéciale des plus–values à long terme *	EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 546 733	28 369 911
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

3 **COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)** DGFiP N° 2052 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS API DEVELOPPEMENT — Néant ☐ *

			Exercice N				Exercice (N – 1)
			France	Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB	FC		
	Production vendue biens *	FD		FE	FF		
	Production vendue services *	FG	4 403 738	FH	FI	4 403 738	4 092 915
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	4 403 738	FK	FL	4 403 738	4 092 915
	Production stockée*				FM		
	Production immobilisée*				FN		
	Subventions d'exploitation				FO		20 000
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)				FP	94	
	Autres produits (1) (11)				FQ	4	4
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	4 403 838	4 112 919
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS		
	Variation de stock (marchandises)*				FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*				FW	229 261	121 332
	Impôts, taxes et versements assimilés*				FX	259 529	275 588
	Salaires et traitements*				FY		
	Charges sociales (10)				FZ		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations – dotations aux amortissements*				GA	1 674 756	1 661 984
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations – dotations aux provisions*				GB		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD		
	Autres charges (12)				GE	6 283	2
	Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	2 169 831	2 058 907
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	2 234 006	2 054 012
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)				GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)				GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK	560 596	2 315 594
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL	14 465	116 873
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM		35 000
	Différences positives de change				GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO		
	Total des produits financiers (V)				GP	575 061	2 467 468
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*				GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	147 189	245 176
	Différences négatives de change				GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT		
	Total des charges financières (VI)				GU	147 189	245 176
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	427 871	2 222 291
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	2 661 878	4 276 303

(RENVOIS voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

4 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)

DGFiP N° 2053 2020

Désignation de l'entreprise SAS API DEVELOPPEMENT — Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N - 1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	736 011	1 518 562
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	33 592	33 430
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	769 603	1 551 992
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	165	547
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	519 498	1 146 439
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	317 468	293 824
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	837 131	1 440 810
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(67 527)	111 181
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	(IX)	HJ		
Impôts sur les bénéfices *	(X)	HK	610 917	624 960
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	5 748 503	8 132 380
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	3 765 070	4 369 855
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	1 983 433	3 762 525

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	4 134 781	3 901 658
(2) Dont	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G		
(3) Dont	– Crédit-bail mobilier *	HP		
(3) Dont	– Crédit-bail immobilier	HQ		
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H		
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J	14 447	116 749
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	141 785	237 775
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX		
(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
(9)	Dont transferts de charges	A1		
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
	Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS A5			
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6	A9		
	obligatoires A9			
	Dont cotisations facultatives Madelin A7			
	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8			

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (joindre en annexe) : (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le

	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Sorties d'immobilisations	519 498	725 647
Amortissements dérogatoires	317 468	33 592
Amendes et pénalités	165	
Quote part de subvention d'investissement virée au compte de résu		10 364

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

5 **IMMOBILISATIONS** DGFiP N° 2054 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS API DEVELOPPEMENT — Néant ☐ *

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

CADRE A IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1	Augmentations: Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2	Augmentations: Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CZ		D8	D9
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II		KD		KE	KF
CORPORELLES	Terrains		KG	4 143 109	KH	KI 1 023 040
CORPORELLES	Constructions — Sur sol propre	Dont Composants L9	KJ	27 653 176	KK	KL 1 474 117
CORPORELLES	Constructions — Sur sol d'autrui	Dont Composants M1	KM		KN	KO 4 273
CORPORELLES	Constructions — Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Dont Composants M2	KP	624 428	KQ	KR
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels	Dont Composants M3	KS		KT	KU
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Installations générales, agencements, aménagements divers *		KV		KW	KX
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport*		KY		KZ	LA
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et mobilier informatique		LB		LC	LD
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers *		LE		LF	LG
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours		LH	1 603 875	LI	LJ 2 709 095
CORPORELLES	Avances et acomptes		LK		LL	LM 21 653
CORPORELLES	TOTAL III		LN	34 024 591	LO	LP 5 232 179
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M	8T
FINANCIÈRES	Autres participations		8U	21 343 584	8V	8W 804 615
FINANCIÈRES	Autres titres immobilisés		IP		IR	IS 2 985
FINANCIÈRES	Prêts et autres immobilisations financières		IT	69 764	IU	IV 25 500
FINANCIÈRES	TOTAL IV		LQ	21 413 348	LR	LS 833 100
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			ØG	55 437 939	ØH	ØJ 6 065 279

CADRE B IMMOBILISATIONS			Diminutions: par virement de poste à poste 1	Diminutions: par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3	Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence: Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I	IN	CØ	DØ	D7	
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II	IO	LV	LW	1X	
CORPORELLES	Terrains	IP	LX	LY 5 166 149	LZ	
CORPORELLES	Constructions — Sur sol propre	IQ	MA 504 771	MB 28 622 523	MC	
CORPORELLES	Constructions — Sur sol d'autrui	IR	MD 4 273	ME	MF	
CORPORELLES	Constructions — Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS	MG	MH 624 428	MI	
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels	IT	MJ	MK	ML	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Inst. gales., agencts, aménagements divers	IU	MM	MN	MO	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport	IV	MP	MQ	MR	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW	MS	MT	MU	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers *	IX	MV	MW	MX	
FINANCIÈRES	Immobilisations corporelles en cours	MY	MZ 1 474 297	NA 2 838 673	NB	
FINANCIÈRES	Avances et acomptes	NC	ND	NE 21 653	NF	
FINANCIÈRES	TOTAL III	IY	NG 1 983 342	NH 37 273 428	NI	
	Participations évaluées par mise en équivalence	IZ	ØU	M7	ØW	
	Autres participations	IØ	ØX 653 670	ØY 21 494 529	ØZ	
	Autres titres immobilisés	I1	2B	2C 2 985	2D	
	Prêts et autres immobilisations financières	I2	2E 70 364	2F 24 900	2G	
	TOTAL IV	I3	NJ 724 034	NK 21 522 414	2H	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4	ØK 2 707 376	ØL 58 795 842	ØM	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

(6) **AMORTISSEMENTS** DGFiP N° 2055 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS API DEVELOPPEMENT — Néant ☐ *

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement — TOTAL I		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles — TOTAL II		PE		PF		PG		PH	
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM	12 522 451	PN	1 644 006	PO	94	PQ	14 166 363
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements, aménagements des constructions	PV	17 860	PW	30 750	PX		PY	48 610
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales., agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL		QM		QN		QO	
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	12 540 312	QV	1 674 756	QW	94	QX	14 214 974
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	12 540 312	ØP	1 674 756	ØQ	94	ØR	14 214 974

CADRE B — VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Autres immobilisations corporelles

Immobilisations amortissables		DOTATIONS Colonne 1 Différentiel de durée et autres		DOTATIONS Colonne 2 Mode dégressif		DOTATIONS Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		REPRISES Colonne 4 Différentiel de durée et autres		REPRISES Colonne 5 Mode dégressif		REPRISES Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais établissements TOTAL I		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9	306 217	R1		R2		R3	33 592	R4		R5		R6	272 624
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Ins. gales, agenc et am. des const.	S5	11 251	S6		S7		S8		S9		T1		T2	11 251
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
	Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL III		X2	317 468	X3		X4		X5	33 592	X6		X7		X8	283 875
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL IV		NL						NM						NO	
Total général (I+II+III+IV)		NP	317 468	NQ		NR		NS	33 592	NT		NU		NV	283 875
Total général non ventilé		NW	317 468					NY	33 592					NZ	283 875

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

(7) **PROVISIONS INSCRITES AU BILAN** DGFiP N° 2056 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS API DEVELOPPEMENT — Néant ☐ *

	Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A–II) *	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	1 793 184	TM	317 468	TN	33 592	TO	2 077 060
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z	1 793 184	TS	317 468	TT	33 592	TU	2 077 060
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y	
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations – incorporelles	6A		6B		6C		6D	
	sur immobilisations – corporelles	6E		6F		6G		6H	
	sur immobilisations – titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
	sur immobilisations – titres de participation	9U		9V		9W		9X	
	sur immobilisations – autres immobilisations financières (1)*	Ø6	112 000	Ø7		Ø8		Ø9	112 000
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B	112 000	TY		TZ		UA	112 000
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	1 905 184	UB	317 468	UC	33 592	UD	2 189 060
	Dont dotations et reprises – d'exploitation			UE		UF			
	Dont dotations et reprises – financières			UG		UH			
	Dont dotations et reprises – exceptionnelles			UJ	317 468	UK	33 592		

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39–1–5° du C.G.I — 10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

ETAT ANNEXE à : 7 - PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

N° 2056
1 / 1

Désignation

SAS API DEVELOPPEMENT
469501852 IS1

31/08/2020

Autres immobilisations financières

Libellé	Montant début ex.	Augmentations	Diminutions	Montant fin ex.
Créance sur filiale	112 000			112 000

Cegid Group

8 **ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE ***

DGFiP N° 2057 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code general des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS API DEVELOPPEMENT — Néant ☐ *

CADRE A ÉTAT DES CRÉANCES

			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL	11 260 228	UM	38 125	UN	11 222 102
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT	24 900	UV	24 900	UW	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA					
	Autres créances clients	UX	1 446 208		1 446 208		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)	Z1					
	Personnel et comptes rattachés	UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ					
	Etat et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	VM					
	Etat et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	VB	140 931		140 931		
	Etat et autres collectivités publiques — Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN					
	Etat et autres collectivités publiques — Divers	VP					
	Groupe et associés (2)	VC	1 740 499		67 499		1 673 000
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	206 769		206 769		
	Charges constatées d'avance	VS	3 000		3 000		
	TOTAUX	VT	14 822 537	VU	1 927 434	VV	12 895 102
RENVOIS (1) Montant des	– Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	– Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					

CADRE B ÉTAT DES DETTES

			Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y				
Autres emprunts obligataires (1)		7Z				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	471	471		
	à plus d'1 an à l'origine	VH	254 135	110 425	143 710	
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	18 293			18 293
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	633 350	633 350		
Personnel et comptes rattachés		8C				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D				
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	166 546	166 546		
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	195 201	195 201		
	Obligations cautionnées	VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	167 964	167 964		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J				
Groupe et associés (2)		VI	30 308 399	18 119	30 290 280	
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	1 407 110	250 840	929 781	226 488
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2				
Produits constatés d'avance		8L	3 814	3 814		
TOTAUX		VY	33 155 287	VZ 1 546 733	31 363 772	244 782
RENVOIS (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL	
Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK	54 418	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032		

Cegid Group

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

9

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFiP N° 2058-A 2020

Désignation de l'entreprise : SAS API DEVELOPPEMENT — Néant ☐ * — Exercice N, clos le : 31082020

I. RÉINTÉGRATIONS

	BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE					WA	1 983 433
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)					WB	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	WE	XE	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	RB	)	
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX	XW	165
	Amendes et pénalités	WJ	165	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 **bis**) *	XZ		
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*					XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)					I7	610 917
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL	163 717	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7	K7	163 717
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme – imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)					I8	
	Moins-values nettes à long terme – imposées au taux de 0 %					ZN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs* – Plus-values nettes à court terme					WN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs* – Plus-values soumises au régime des fusions					WO	
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)					XR	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212 du C.G.I.)	SU		Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW	WQ	24 738
	Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)	SX		Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8	24 738	
	Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage					Y1	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage					Y3	
						TOTAL I WR	2 782 970

II. DÉDUCTIONS

	PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE					WS	
	Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *					WT	
	Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)					WU	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme – imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)					WV	
	Plus-values nettes à long terme – imposées au taux de 0 %					WH	206 148
	Plus-values nettes à long terme – imposées au taux de 19%					WP	
	Plus-values nettes à long terme – imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures					WW	
	Plus-values nettes à long terme – imputées sur les déficits antérieurs					XB	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %					I6	
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*					WZ	
	Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts : (Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation	2A	18 850	)		XA	541 746
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)					ZX	
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.					ZY	
	Majoration d'amortissement*					XD	
Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Reprise d'entreprises en difficultés (44 *septies*)	K9		Entreprises nouvelles 44 *sexies*	L2	Jeunes entreprises innovantes (44 *sexies* A) L5	XF
	Pôle de compétitivité hors CICE (44 *undecies*)	L6		Sociétés investissement immobilier cotée (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (44 *terdecies*) PA	
	Zone franche urbaine -TE (44 octies, octies A)	ØV			1F	Zone franche d'activités NG (44 *quaterdecies*) XC	
	Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)	PP			PC	PB	
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)					XS	
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39*decies*)	X9		Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite	YH	XG	
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 *decies* A)	YA		Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 *decies* C)	YC		
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 *decies* B)	YB		Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 *decies* D)	YD		
				Créance dégagée par le report en arrière de déficit	ZI		
	Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage					Y2	
						TOTAL II XH	747 894

III. RÉSULTAT FISCAL

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :	bénéfice (**I moins II**)	XI	2 035 075
	déficit (**II moins I**)		XJ
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*		ZL	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*			XL
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)		XN	2 035 075 XO

Cegid Group

ETAT ANNEXE à : 9 - DETERMINATION DU RESULTAT FISCAL

Désignation

N° 2058-A
1 / 1

SAS API DEVELOPPEMENT
469501852 IS1

31/08/2020

1 - REINTEGRATIONS DIVERSES

Libellé	Exercice N Montant
Quote part de 12% des plus values à taux zéro	24 738

Cegid Group

(11) **TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS**

DGFiP N° 2058-C 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code general des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS API DEVELOPPEMENT — Néant ☐ *

ORIGINES				AFFECTATIONS			
Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC			Affectations aux réserves – Réserve légale	ZB		
				Affectations aux réserves – Autres réserves	ZD	3 762 525	
Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	3 762 525		Dividendes	ZE		
				Autres répartitions	ZF		
Prélèvements sur les réserves	ØE			Report à nouveau	ZG		
TOTAL I	ØF	3 762 525		(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II) TOTAL II	ZH	3 762 525	

RENSEIGNEMENTS DIVERS

			Exercice N :	Exercice N – 1 :
ENGAGEMENTS	— Engagements de crédit-bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail J7)	YQ		
	— Engagements de crédit-bail immobilier	YR		
	— Effets portés à l'escompte et non échus	YS		
DÉTAILS DES POSTES – AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	— Sous-traitance	YT	97 520	60 621
	— Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois J8 20 000)	XQ	20 000	20 000
	— Personnel extérieur à l'entreprise	YU		
	— Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)	SS	46 623	37 937
	— Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages	YV		
	— Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles ES)	ST	65 117	2 774
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052	ZJ	229 261	121 332
IMPÔTS ET TAXES	— Taxe professionnelle *, CFE, CVAE	YW	51 593	46 257
	— Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers ZS)	9Z	207 936	229 330
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052	YX	259 529	275 588
T.V.A.	— Montant de la T.V.A. collectée	YY	1 026 938	803 229
	— Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations	YZ	18 170	18 389
DIVERS	— Montant brut des salaires *	ØB		
	— Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *	ØS		
	— Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *	ZK	0.58 %	1.00 %
	— Numéro du centre de gestion agréé * XP		— Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)	Si oui cocher 1 Sinon 0 ZR 1
	— Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 *bis* du CGI pour l'entreprise donatrice	RG		
	— Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217*octies*	RH		

REGIME DE GROUPE *							
Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe. JA		Plus-values à 15% JK		Plus-values à 0% JL			
		Plus-values à 19% JM		Imputations JC			
Groupe : résultat d'ensemble. JD		Plus-values à 15% JN		Plus-values à 0% JO			
		Plus-values à 19% JP		Imputations JF			
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale JH		N° SIRET de la société mère du groupe JJ					

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Cegid Group

API DEVELOPPEMENT

Société par Actions Simplifiée au capital de 750.000 €uros

Siège social : 382 Rue du Général de Gaulle (59370) MONS EN BAROEUL

469.501.852 RCS LILLE METROPOLE

RESOLUTION D'AFFECTATION PROPOSEE A L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE DU 25 FEVRIER 2021

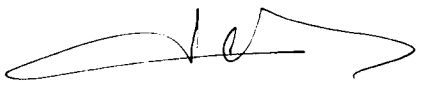
L'Assemblée Générale, sur la proposition de la Présidente, décide d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice clos le 31 AOUT 2020, soit la somme de 1.983.433 €uros, en totalité au poste "AUTRES RESERVES".

RESOLUTION D'AFFECTATION VOTEE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE DU 25 FEVRIER 2021

L'Assemblée Générale, sur la proposition de la Présidente, décide d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice clos le 31 AOUT 2020, soit la somme de 1.983.433 €uros, en totalité au poste "AUTRES RESERVES".

= *POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME* =

La Présidente,



Béatrice DEBOSQUE.

AEQUITAS AUDIT

SOCIETE DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
Inscrite sur la liste nationale des Commissaires aux Comptes,
rattachée à la Compagnie Régionale ses HAUTS-DE-FRANCE

GREFFE

API DEVELOPPEMENT

Société par Actions Simplifiée au capital de 750 000 €

R.C.S. LILLE METROPOLE B 469 501 852

Siège Social :
382 rue du Général de Gaulle
59370 MONS EN BAROEUL

-o0o-

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 août 2020

9 rue Delesalle – P.A. du Pré Catelan – 59110 LA MADELEINE LEZ LILLE

SARL au capital de 619 260 € – RCS LILLE METROPOLE B 046 350 088

AEQUITAS AUDIT

Associés Gérants
Jean François DARROUSEZ
Arnaud DHAUSSY
Marc DUBOIS
Benoit VANDERSCHELDEN

Associés
Hervé JOORIS
Valérie LECOEUVRE
Christophe LEWANDOWSKI

SOCIETE DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
Inscrite sur la liste nationale des Commissaires aux Comptes rattachée à la CRCC des HAUTS-DE-FRANCE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 août 2020

A l'Assemblée générale de la société API DEVELOPPEMENT,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société par actions simplifiée API DEVELOPPEMENT relatifs à l'exercice clos le 31 août 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er septembre 2019 à la date d'émission de notre rapport.

9 rue Delesalle
PA du Pré Catelan
59110 LA MADELEINE LEZ LILLE
Tél. : 03 20 74 64 40
Courriel : audit@aequitas.fr
www.aequitas.fr

SARL AEQUITAS AUDIT, SARL au capital de 619 260 euros RCS LILLE Métropole B 046 350 088 SIRET 046 350 088 00103 - ID TVA CEE FR 00 046 350 088

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- La note « Participations et autres titres immobilisés et valeurs mobilières de placement » de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation des participations.

- La note « Immobilisations corporelles » de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation par composants des immeubles.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la Présidente et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D.441-4 du code de commerce ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion. En conséquence, nous ne pouvons attester de leur sincérité et de leur concordance avec les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Présidente.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

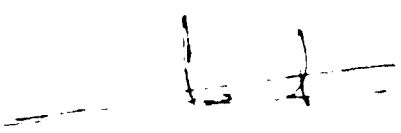
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

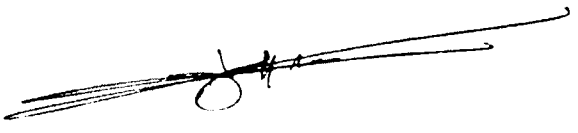
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à La Madeleine, le 9 février 2021.

Pour AEQUITAS AUDIT





Christophe LEWANDOWSKI
Associé

Arnaud DHAUSSY
Associé Gérant

Commissaires aux Comptes